



## Paieiment amende

-----  
Par golgoth51

Bonjour,

Je n'arrive pas a obtenir l'adresse postale d'une partie civile à qui je dois régler une somme de 550 Euros, suite a une condamnation en CRPC.

J'ai uniquement une ancienne adresse, et le chèque que j'ai envoyé, m'est revenu, avec la mention "n'habite pas à cette adresse"

Que faire ? si je pouvais avoir l'adresse de son avocat ? Peut-etre le bureau d'exécution des peines du tribunal pourrait m'aider ?

Merci,  
Nicolas

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Adressez vous au greffe du tribunal.

-----  
Par golgoth51

Merci pour votre réponse.

Le greffe est-il un service, ou une personne physique dans le tribunal ?

-----  
Par yapasdequoi

Le greffe est un service.  
les coordonnées du tribunal et ses horaires d'ouverture sont disponibles sur internet.

-----  
Par golgoth51

Merci beaucoup  
Je viens de leur envoyer un message. Si besoin je les contacterais ou je me déplacerais.

Vous êtes plus réactif que mon avocat, qui me coute des milliers d'Euros, et qui ne m'a jamais parlé de la possibilité de contacter le greffe du tribunal ....